

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES  
Séance du 9 janvier 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>14</b>
Nombre de présents	<b>12</b>

**Date de convocation** :  
3 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept  
et le neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu  
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

**Date d'affichage** :  
16 janvier 2017

**Présents** : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christelle MARTINEZ MINATI –  
Lionel PERRET – Vincent ROUILLET – David VALETTE – Charlène GRABIE –  
Sandrine RAMES – Florence SIORAT – Jean-François PATTE- Christèle  
JACKIEWICZ-Lionel AZEMAR-Nathalie FRIQUART

**Excusés** : Maryline JAMIN - Edgard PAYRASTRE

**Procurations** : Edgard PAYRASTRE a donné procuration à Sandrine RAMES

M Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**I – DELIBERATIONS :**

**N° 2017- 01 - OBJET** : Désignations des Conseillers Communautaires de la communauté de communes  
des Terres du Lauragais

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 portant fusion de « Cap Lauragais Communauté de communes », de  
la communauté de communes Coeur Lauragais et de la Communauté de communes des Coteaux Lauragais Sud  
(CoLaurSud),

**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers  
communautaires de la communauté de communes des Terres du Lauragais,

**Vu** l'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales concernant la désignation des Conseillers  
Communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants,

**Vu** les articles L.273-10 à L.273-12 du code électoral,

Le Conseiller Communautaire représentant la commune au sein de l'organe délibérant de la communauté de  
communes des terres du Lauragais est le membre du Conseil Municipal désigné dans l'ordre du tableau du  
Conseil Municipal à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de  
communes précitée, en l'espèce il s'agit du Maire.

En application des dispositions de l'article L.5211-6, seules les communes ne disposant que d'un seul siège  
peuvent être dotées d'un Conseiller Communautaire suppléant, qui sera désigné selon les dispositions prévues  
par les articles L.273-10 ou L273-12 du code électoral.

Le poste de suppléant sera donc pourvu par le premier membre du Conseil Municipal qui suit le Conseiller  
Communautaire titulaire, soit le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :**

- ◆ Madame KLEIN Laurence comme Conseiller Communautaire
- ◆ Monsieur PATTE Jean-François comme Conseiller Communautaire suppléant

## II-SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

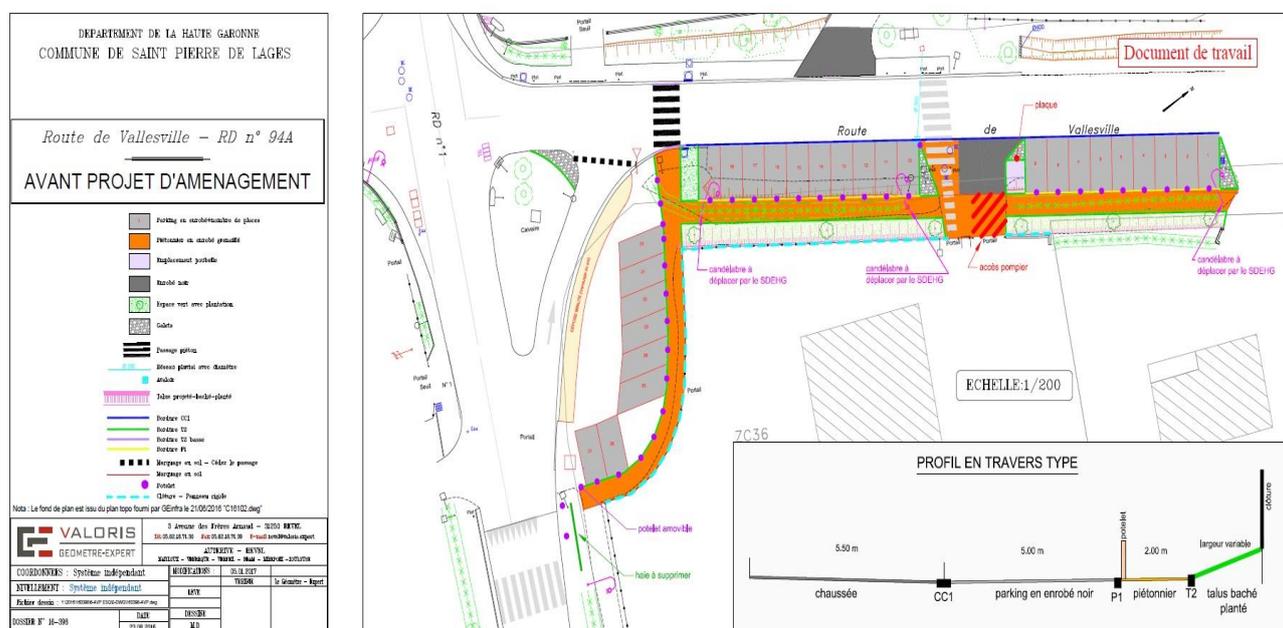
### 1. Commission entretien des bâtiments et des espaces verts.

Le projet d'aménagement du parking de l'école est en cours de finalisation technique. Une réunion est programmée le 1<sup>er</sup> février 2017 à 9H30 avec le cabinet d'étude VALORIS. Un appel d'offre sera publié en suivant. Le marché devrait être lancé début juin et les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

Le projet inclut un dépose-minute qui sera implanté le long du terre-plein central. La mise en place de ce dépose-minute pose la question des bouchons éventuels que ce dernier pourrait engendrer. Le conseil est favorable à une expérimentation avec la mise en place d'un simple marquage au sol pour les premiers mois.

Les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 60 % par l'Etat et le Département.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le projet tel qu'il a été présenté par Mme MARTINEZ-MINATI, avec le dépose minute.



Le changement de grillage et portail ainsi que les aménagements de sécurisation de l'école seront inclus dans ce projet.

Dans le cadre du plan Vigipirate, un spot lumineux a d'ors et déjà, été mis en place au niveau du portail afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'entrée.

### 2. Commission aux affaires scolaires

Un représentant du SIPOM sera présent à la cantine scolaire pour mener à bien le projet « Ecoles contre le gaspillage alimentaire » sur toute la durée de la semaine. Les enfants devront tenir un carnet de bord, qui leur aura préalablement été distribué. Ces derniers iront également visiter une usine de traitement des déchets. Le but étant de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout comme les enseignants, l'équipe périscolaire et le cuisinier.

La « soirée gaming » organisée vendredi 6 janvier 2016 a eu beaucoup de succès avec 16 adolescents présents. Les retours ont été très positifs sur l'ambiance et les pizzas offertes par la mairie. Des coupes ainsi que des places de cinéma ont été remises aux vainqueurs. Très satisfaite de ce succès, la municipalité tient à renouveler ce type de soirée.

Le prochain centre jeune sera organisé durant les vacances de février. Sorties prévues : Trampoline parc, Enigma escape. Les chantiers jeunes permettront aux adolescents de bénéficier d'une réduction de 70 € sur la sortie ski organisée la semaine suivante.

### **3. Commission urbanisme**

Les permis d'aménager déposés par création foncière ont été instruits :

- Le permis concernant Le Clos de la source (en continuité du lotissement Du Touron et impasse de la source) a été accepté pour 9 lots.
- Le permis concernant Le Clos du Pastel (Chemin Du Touron et chemin des Orphelines) fait l'objet d'un sursis à statuer.

Le sursis à statuer reporte la décision de la municipalité de 2 ans, temps qui sera nécessaire afin de terminer l'instruction de la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU). Le projet étant situé sur un corridor écologique il est difficile de se prononcer à l'heure actuelle, étant donné que le Conseil tient à respecter le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le Conseil Municipal approuve majoritairement la décision de sursoir à statuer.

Un atelier sur le PADD a eu lieu ce matin dans le but d'évaluer le nombre d'habitant en 2030 ainsi que le besoin en termes de logement sur la commune. La commune devrait atteindre 1 100 habitants en 2030 ce qui correspondrait à 150 logements supplémentaires. Nous avons actuellement 21 logements sociaux sur la commune ce qui représente environ 10 % de la population. La nouvelle Cité Jardins située aux Balcons Du Touron offrira 16 nouveaux logements sociaux.

Le Conseil estime que l'offre en matière de logements sociaux est relativement faible sur la commune. Augmenter ces derniers permettra de renouveler la population et offrira une plus grande mixité sociale. Il faut noter qu'aujourd'hui les jeunes couples ou les personnes avec un seul revenu ont beaucoup de difficultés pour se loger sur la commune. Ainsi le Conseil se fixe comme objectif d'atteindre un total de 40 logements sociaux d'ici 2030. Le site actuel de la Cité Jardins sera donc réservé dans les orientations du PLU pour des logements sociaux. Nous observons également sur la commune un déficit concernant la location de logements.

La municipalité souhaite également travailler sur les « formes urbaines ». Il s'agira, à l'avenir, d'établir des constructions consommant le moins d'espace possible, de favoriser la mitoyenneté ainsi que de recréer un coeur de village.

Une réunion sur la thématique des déplacements à l'intérieur du village aura lieu le 8 février 2017 avec Madame SERVAT de la société Paysages.

### **4. Sujets divers**

#### -Panneaux Photovoltaïques :

La commune a fait mener 2 études par 2 entreprises distinctes afin d'estimer le cout des travaux. L'installation devrait avoir une puissance de 36 kWc avec un système de revente totale (l'énergie ne sera donc pas utilisée pour de l'autoconsommation). 110 à 128 panneaux devraient être installés sur la toiture de l'école sur une surface allant de 179 à 206 m<sup>2</sup>.

Le prix de l'installation devrait se situer entre 60 000 € et 65 000 € TTC pour une estimation de gain annuel estimée entre 5 500 € et 5 800 €.

#### -Marché plein vent :

Certains commerçants ont cessé leurs activités sur le marché (cordonnier, macarons, fleuriste). Le marché reste cependant animé par la présence de Madame GASC (légumes), Monsieur PRADALIE (boucher), Monsieur GRANIER (Charcutier), Madame BREIZH (crêpes et galettes bretonnes).

L'équipe municipale regrette vivement le manque de fréquentation. Cependant, nous maintenons nos efforts pour faire vivre ce projet d'approvisionnement en circuit court.

#### -Bulletin Municipal 2017 :

Le bulletin municipal est pratiquement terminé, ce dernier sera distribué courant janvier.

Mme Alibert, assistante maternelle, travaille en association avec Mmes Carelle et Loubet sur un projet de création d'une maison d'assistantes maternelles, destinée à accueillir une douzaine d'enfants.

-Vœux du Maire :

**Les vœux du Maire auront lieu le samedi 28 janvier 2017 à 11H30.**

**La séance est levée le lundi 9 janvier 2017 à 23H15**

**Les prochains conseils sont programmés aux dates suivantes :**

**lundis 13 février à 20H30**

**lundi 6 mars à 20H30**

**lundi 10 avril à 20H30**

**mardi 9 mai à 20H30**

**lundi 12 juin à 20H30.**

**Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**N° 2017- 01 - OBJET : Désignations des Conseillers Communautaires de la communauté de communes des Terres du Lauragais**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	Absent-procuration donnée à Sandrine RAMES
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	